

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule, le 18 octobre 2018 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé.

18 octobre 2018

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont, présidente
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé, vice-président
M. Réjean Carle, Sainte-Ursule
Mme. Sylvie Noël, substitut de Louiseville
M. Gaétan Beauclair, Yamachiche
M. Sylvain Arvisais, Saint-Léon-le-Grand
M. André Clément, Saint-Justin

Étaient aussi présent :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier
M. Francis Morel-Benoit, responsable des opérations

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux suivants :
 - 3.1 Séance régulière du 20 septembre 2018
 - 3.2 Séance extraordinaire du 27 septembre 2018
 - 3.3 Procès-verbal de correction du point 13.4 de la séance régulière du 16 août 2018
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Dépôt des résultats financiers au 30 septembre 2018
8. Consommation hebdomadaire
9. Suivi des nappes de la Régie
10. Pluviométrie
11. Information sur les opérations et équipements
 - 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoît
 - 11.2 Remplacement et nettoyage du Puits SU-02

- 11.3 Achat d'un moteur de 100 HP et d'une pompe assortie
- 11.4 Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – Proposition d'Akifer
- 11.5 Recharge de chemins
- 11.6 Construction de toits au-dessus des portes du BSA
- 11.7 Unité de ventilation du BSE
- 11.8 Climatiseur du bureau des opérateurs
- 11.9 Remplacement des batteries des génératrices
- 12. Organisme des Bassins Versants – Rivière du Loup – Yamachiche et Maskinongé
- 13. Varia
 - 13.1 Dossier Yamachiche
 - 13.2 Projet de télémétrie phase 2 - Comité de sélection pour services d'ingénierie
 - 13.3 Assurance des cyberrisques
 - 13.4 Calendrier des réunions régulières du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré pour l'année 2019
 - 13.5 Conditions de travail des employés
 - 13.6 Politique salariale et conditions de travail
 - 13.7 Ajustement du salaire des membres du conseil d'administration
 - 13.8 Chambre de compteur de Yamachiche
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2018-10-140

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SUIVANT :

3.1 Séance régulière du 20 septembre 2018

3.2 Séance extraordinaire du 27 septembre 2018

3.3 Procès-verbal de correction du point 13.4 de la séance régulière du 16 août 2018

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie des procès-verbaux des séances ci-haut mentionnées ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

POUR CE MOTIF :

2018-10-141

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 20 septembre 2018.

2018-10-142

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2018.

2018-10-143 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Sylvain Arvisais et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de correction du point 13.4 de la séance régulière du 16 août 2018.

4. CORRESPONDANCES REÇUES

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 20 septembre 2018 et résume les communications ayant un intérêt public.

2018-10-144 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 12 octobre 2018 ;

POUR CE MOTIF :

2018-10-145 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu unanimement de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 15 octobre 2018 ;

POUR CE MOTIF :

2018-10-146 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Gaétan Beauclair et résolu unanimement d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de seize mille quatre cent quatre-vingt-douze et cinquante-sept (16 492,57 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 18 octobre 2018.

Mario Paillé, trésorier

7. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 30 septembre 2018 préparé en date du 11 octobre 2018 ;

POUR CE MOTIF :

2018-10-148

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement de déposer aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 30 septembre 2018.

8. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 17 octobre 2018 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

9. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 18 octobre 2018 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

10. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 1^{er} octobre 2018 relativement à la pluviométrie.

11. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOÎT

Rapport de Francis Morel Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Bernard Lessard Excavation a changé le ponceau du chemin d'accès du Puits SA-21. Pour ce qui est de celui du Puits SE-13, il sera changé prochainement. Nous venons d'obtenir le permis pour le faire.
- Le nettoyage des deux réserves dédiées a été fait.
- François Forest de Servalve a changé la carte 4-20 sur l'actuateur de la chambre 206.
- Le transfert de nos services téléphoniques chez Sogetel est fait.
- La vérification de nos compteurs a été faite, Tout semble correct.
- Maskimo ont prélevé un échantillon de nitrite/nitrate trop élevé. Gaëlle Carrier d'Akifer assurera le suivi du dossier.
- Groupe Environex ont déposé une offre de service pour le renouvellement de l'analyse de nos puits pour l'année 2019 au coût de 2 600,00 \$.

2018-10-149

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Groupe Environex pour l'analyse de nos puits pour l'année 2019.

11.2 REMPLACEMENT ET NETTOYAGE DU PUIITS SU-02

CONSIDÉRANT QUE le moteur et la pompe du Puits SU-02 datent de la construction de la Régie, soit plus de 20 ans ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons le moteur en inventaire chez Danovar et la pompe de remplacement en inventaire à la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Gaëlle Carrier, hydrogéologue de la firme Akifer, recommande de procéder à l'inspection par caméra du puits au moment du remplacement du moteur et de la pompe et dépose une soumission au coût de 1 395,00 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection par caméra, la firme Akifer pourra statuer sur le besoin réel de procéder au nettoyage du Puits SU-02 ;

POUR CES MOTIFS :

2018-10-150

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu unanimement de procéder au remplacement du moteur et de la pompe du Puits SU-02 par Danovar et de procéder à l'inspection par caméra par Akifer.

11.3 ACHAT D'UN MOTEUR DE 100 HP ET D'UNE POMPE ASSORTIE

CONSIDÉRANT QUE les Puits SA-23 et SA-24 fonctionnent avec un moteur de 100 HP ;

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement des moteurs de 100 HP et des pompes assorties nécessite un délai de quelques semaines ;

CONSIDÉRANT l'importance des Puits SA-23 et SA-24 pour la Régie ;

CONSIDÉRANT QU'il serait préférable de maintenir en inventaire chez Danovar un moteur de 100 HP et une pompe assortie en inventaire à la Régie en cas de bris ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Danovar a déposé une soumission au montant de 11 906,81 \$ pour un moteur de 100 HP et de 6 269,80 \$ pour une pompe S9HC-4, pour un total de 18 176,61 \$ taxes en sus ;

POUR CES MOTIFS :

2018-10-151

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement de procéder à l'achat chez Danovar d'un moteur de 100 HP qu'ils garderont en inventaire et d'une pompe S9HC-4 que la Régie gardera en inventaire au coût de 18 176,61 \$ plus taxes.

11.4 PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE – PROPOSITION D'AKIFER

CONSIDÉRANT QUE la Régie veut procéder à la demande d'aide financière du *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)* auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

CONSIDÉRANT QUE pour compléter la demande d'aide financière, il faut décrire sommairement le plan et le calendrier de réalisation du rapport d'analyse de vulnérabilité de nos sources d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Gaëlle Carrier, hydrogéologue de la firme Akifer, a déposé une soumission au montant de 500,00 \$ pour nous aider à compléter la demande d'aide financière ;

POUR CES MOTIFS :

2018-10-152 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Gaétan Beauclair et résolu unanimement d'accepter la proposition au coût de 500,00 \$ de la firme Akifer pour son aide afin de compléter la demande d'aide financière du PPASEP.

11.5 RECHARGE DE CHEMINS

CONSIDÉRANT QU'il faudrait faire la recharge de gravier des chemins du Sapin vert, du Puits SA-21 et des Puits SA-23/24 ;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes déposées pour la recharge avec du gravier bleu :

Site	B. Lessard Excavation	Excavation Arseneault
Sapin vert	12 373,50 \$	14 725,00 \$
Puits SA-21	10 593,75 \$	12 250,00 \$
Puits SA-23/24	5 966,40 \$	7 300,00 \$

Plus taxes applicables ;

POUR CES MOTIFS :

2018-10-153 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement de demander à nouveau des soumissions aux mêmes entrepreneurs mais cette fois pour du gravier 0 - 3/4 grade MTQ et de faire parvenir les prix au conseil d'administration par courriel.

11.6 CONSTRUCTION DE TOITS AU-DESSUS DES PORTES DU BSA

CONSIDÉRANT QUE la glace s'accumule au pied des portes du bâtiment de Ste-Angèle rendant l'ouverture des portes difficile ;

CONSIDÉRANT QU'il faudrait construire un toit au-dessus de chacune des portes pour régler le problème ;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes déposées :

Construction Mario Bellemare inc. : 6 550,00 \$ plus taxes
Les constructions Côté : 6 600,00 \$ plus taxes

POUR CES MOTIFS :

2018-10-154

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu unanimement procéder à la construction de toits au-dessus des portes du BSA par Construction Mario Bellemare inc. au coût de 6 550,00 \$ plus taxes.

11.7 UNITÉ DE VENTILATION DU BSE

Ce point n'est pas traité pour le moment puisque l'unité est fonctionnelle et il serait bon de vérifier s'il existe des tests qui pourraient être faits pour s'assurer de son efficacité comme elle est présentement.

11.8 CLIMATISEUR DU BUREAU DES OPÉRATEURS

CONSIDÉRANT QUE le climatiseur du bureau des opérateurs est défectueux ;

CONSIDÉRANT QUE c'est la carte électronique qui est défectueuse et que celle-ci est discontinuée ;

CONSIDÉRANT QU'il faudrait remplacer l'unité de climatisation au complet ;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes déposées :

Entreprise	Puissance	Prix
Climatisation Bélanger	12 000 btu, 23.0 SEER, 10.6 HSPF	3 230,00 \$
Climatisation Bélanger	12 000 btu, 26.1 SEER, 11.0 HSPF	3 620,00 \$
Aubin Pélessier	12 000 btu, 29.3 SEER, 13.8 HSPF	4 334,00 \$
Climatisation Trois-Rivières	12 000 btu	3 250,00 \$

Plus taxes applicables ;

POUR CES MOTIFS :

2018-10-155

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Arvisais et résolu unanimement d'autoriser l'achat du climatiseur chez Climatisation Bélanger au coût de 3 230,00 \$.

11.9 REMPLACEMENT DES BATTERIES DES GÉNÉRATRICES

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection annuelle, Drumco Énergie recommande le remplacement de 4 batteries de nos génératrices et d'un filtre à air ;

CONSIDÉRANT la soumission de Drumco Énergie au coût de 1343,99 \$ plus taxes pour le remplacement des 4 batteries et du filtre à air ;

CONSIDÉRANT QUE nos opérateurs peuvent probablement remplacer eux-mêmes ces batteries ;

POUR CES MOTIFS :

2018-10-156

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement de ne pas donner suite à la proposition de Drumco Énergie, de regarder pour l'achat de batteries chez un autre fournisseur de batteries et que nos opérateurs les installent eux-mêmes.

12. ORGANISMES DES BASSINS VERSANTS – RIVIÈRE DU LOUP-YAMACHICHE ET MASKINONGÉ

Aucun développement.

13. VARIA

13.1 DOSSIER YAMACHICHE

Aucun développement.

13.2 PROJET DE TÉLÉMÉTRIE PHASE 2 - COMITÉ DE SÉLECTION POUR SERVICES D'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré doit désigner une personne comme responsable de l'appel d'offre pour les services professionnels ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré doit former un comité de sélection pour procéder à l'évaluation des soumissions de services professionnels reçus dans le cadre du présent projet ;

POUR CES MOTIFS

2018-10-157

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et unanimement résolu de désigner Monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur à titre de responsable de l'appel d'offre pour les services professionnels **ET** que le comité de sélection pour évaluer les soumissions de services professionnels reçus soit formé de :

- M. Ghyslain Lambert, Ing.
- M. Mario Paillé
- M. Francis Morel-Benoit

13.3 ASSURANCE DES CYBERRISQUES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Mékinac a été victime d'une cyberattaque;

CONSIDÉRANT QUE le courtier PMA Assurances dépose une proposition d'assurances de la MMQ contre les cyberrisques à présenter au conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le système comptable de la Régie est sauvegardé à distance par Accéo Solutions à tous les jours et qu'il est facile de le récupérer ;

CONSIDÉRANT QUE les données des ordinateurs de la Régie sont enregistrées tous les jours sur un serveur situé dans un autre bâtiment de la Régie ;

POUR CES MOTIFS :

2018-10-158

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu unanimement de ne pas donner suite à la proposition d'assurances de la MMQ et de regarder pour une sauvegarde extérieure au réseau de la Régie pour les données des ordinateurs afin de les récupérer en cas de cyberattaque.

13.4 CALENDRIER DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 597 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil d'administration se réunit aux époques qu'il détermine par résolution ;

POUR CE MOTIF :

2018-10-159

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Arvisais et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré pour l'année 2019, qui se tiendront au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule à 19 h 30 :

Jeudi 17 janvier 2019	Aucune réunion en juillet
Jeudi 21 février 2019	Jeudi 15 août 2019
Jeudi 21 mars 2019	Jeudi 19 septembre 2019
Jeudi 18 avril 2019	Jeudi 17 octobre 2019
Jeudi 16 mai 2019	Jeudi 21 novembre 2019
Jeudi 20 juin 2019	Jeudi 12 décembre 2019

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux directeurs généraux de chaque municipalité membre de la Régie d'aqueduc de Grand Pré pour affichage.

13.5 CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir les conditions de travail des employés pour les années 2019 à 2022

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les employés et le comité des ressources humaines ;

POUR CES MOTIFS :

2018-10-160

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement d'apporter les modifications suivantes aux conditions de travail des employés :

Pour les opérateurs :

- Augmentation de salaire de 3% en 2019, 2,5% en 2020, 2% en 2021 et 2% en 2022 ;
- La semaine de travail de tous les opérateurs est de 40 heures par semaine ;
- Un seul opérateur à la fois peut bénéficier d'une semaine de travail de 35 heures ;
- Pour le travail en urgence la fin de semaine, la prime de repas est versée après 4 heures de travail ;
- La prime du responsable des opérations est de 150\$ par semaine, non-assujettie à une indexation annuelle, n'est pas versée pendant ses vacances, est considérée comme un avantage imposable et non du salaire et sera évaluée dans 4 ans ;

Pour le secrétaire-trésorier :

- Augmentation de salaire de 6% en 2021 et 4,43% en 2022 ;
- La semaine de travail est de 32 heures par semaine ;

2018-10-161

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement de remercier les employés de la Régie et le comité des ressources humaines pour le bon déroulement des négociations des conditions salariales et de travail pour les années 2019 à 2022.

13.6 POLITIQUE SALARIALE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de regrouper toutes les conditions de travail des employés de la Régie dans un seul document ;

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Paillé dépose un document intitulé « *Politique salariale et conditions de travail des employés de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré* » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la Régie n'ont pas tous eu le temps de lire la politique ;

POUR CES MOTIFS :

2018-10-162

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et résolu à l'unanimité de reporter l'adoption de la « *Politique salariale et conditions de travail des employés de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré* » à une séance ultérieure.

13.7 AJUSTEMENT DU SALAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Gaétan Beauclair, membre du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, donne avis de motion qu'un règlement sera soumis au conseil d'administration de la Régie à une séance subséquente en vue de son adoption, avec dispense de lecture, afin d'adopter le règlement numéro vingt-trois (23) dans le but d'établir la rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'année 2018.

PROJET : RÈGLEMENT NO 23

**TITRE : RÈGLEMENT NO. 23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 15;
RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

Objet : Modification du règlement no 15, et tout particulièrement l'article 2.

ATTENDU QUE la RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ doit modifier le règlement no. 15, afin d'établir le montant de la rémunération de base des membres du Conseil d'administration pour l'année 2018 ;

ATTENDU QUE ledit règlement a fait l'objet d'un avis de motion au cours de la session régulière du Conseil d'administration tenue le dix-huitième jour du mois d'octobre deux mille dix-huit (18 octobre 2018);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur _____ et résolu unanimement, que le Conseil d'administration de la RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ adopte le règlement no 23, et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement porte le numéro 23 et est intitulé :

**RÈGLEMENT NO. 23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 15 ;
RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**ARTICLE 2 : RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

L'article 2 du règlement no 15 est annulé et remplacé par ce qui suit :

2.1 À compter du 1^{er} janvier 2018, la rémunération du président incluant l'allocation de dépense est répartie comme suit :

2.1.1 Rémunération mensuelle de base :

- Rémunération : cent quarante-cinq et dix (145,10\$)
- Allocation de dépense : soixante-douze et cinquante-cinq (72,55\$)

Pour rémunérer le travail fait mensuellement et payable la première semaine du mois suivant. Non-applicable au substitut.

2.1.2 Rémunération de présence aux réunions :

- Rémunération : cent quarante-cinq et dix (145,10\$)
- Allocation de dépense : soixante-douze et cinquante-cinq (72,55\$)

Pour rémunérer la personne qui agit à titre de président d'assemblée et payable la semaine suivant la tenue de la réunion.

En cas d'absence du président à une réunion, son substitut au sein de sa municipalité touchera la rémunération des délégués s'il est présent.

2.2 À compter du 1^{er} janvier 2018, la rémunération de chacun des délégués municipaux incluant l'allocation de dépense est répartie comme suit :

2.2.1 Rémunération mensuelle de base :

- Rémunération : quarante-huit et trente-six (48,36\$)
- Allocation de dépense : vingt-quatre et dix-neuf (24,19\$)

Pour rémunérer le travail fait mensuellement par le délégué de chaque municipalité et payable la première semaine du mois suivant. Non-applicable aux substituts.

2.2.2 Rémunération de présence aux réunions :

- Rémunération : quarante-huit et trente-six (48,36\$)
- Allocation de dépense : vingt-quatre et dix-neuf (24,19\$)

Pour rémunérer le délégué ou le substitut de chaque municipalité présent aux réunions et payable la semaine suivant la tenue de la réunion.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, et sera rétroactif, le cas échéant au 1^{er} janvier 2018. La rétroactivité est applicable uniquement au président et au délégué de chaque municipalité pour leur travail mensuel, les réunions ayant déjà été rémunérées.

13.8 CHAMBRE DE COMPTEUR DE YAMACHICHE

CONSIDÉRANT QUE le compteur de la municipalité de Yamachiche a près de 15 ans et arrivera bientôt à la fin de sa vie utile ;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de voir à y installer une vanne de contrôle de débit ;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de voir à y installer une conduite de contournement en cas de problèmes dans la chambre de compteur ;

CONSIDÉRANT QUE M. Francis Morel-Benoit estime les coûts de ces travaux à environ 50 000 \$ en incluant la programmation de l'automate ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu unanimement d'accepter la réalisation de ce projet et de débiter les démarches pour y parvenir.

